



Typologie Inosys en Limousin

Une nouvelle approche des systèmes d'exploitation

Fondation du projet Inosys, la typologie des systèmes d'exploitation, à partir de la valorisation des données du recensement agricole 2010, livre ses premiers résultats. Si les orientations «élevage» restent nettement majoritaires en Limousin, la typologie permet de discerner la diversité des systèmes, comparables entre toutes les régions grâce à une démarche harmonisée au niveau national.

La typologie Inosys, élaborée par les Chambres d'agriculture en collaboration, pour les filières animales, avec les Instituts et centres techniques agricoles (Institut de l'élevage, Institut du porc, Institut technique de l'aviculture) est une typologie de systèmes techniques d'exploitations agricoles. Un canevas national a servi de base à l'élaboration de déclinaisons régionales, préparées conjointement par les chambres d'agriculture et les directions régionales de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt. Il permet une comparaison des systèmes techniques d'exploitation entre toutes les régions. La typologie Inosys s'appuie sur les résultats du recensement agricole 2010, apparié avec les données de la BDN (base de données nationales de l'identification) pour les exploitations d'élevage bovins.

Ce document est le fruit d'une collaboration entre les services de la Direction régionale de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt et des Chambres d'agriculture du Limousin, signataires d'une convention de partenariat. Il s'agit d'une première valorisation de la typologie régionale Inosys, dans sa version encore provisoire.

À partir d'un cadre national, les Chambres d'Agriculture et la DRAAF du Limousin ont travaillé en partenariat pour réaliser une typologie régionale permettant d'appréhender la diversité des systèmes d'exploitation de la région. Ces travaux consistent en une appropriation de la typologie nationale définie dans le cadre du projet Inosys de l'Assemblée Permanente des Chambres d'Agriculture, et une adaptation de cette typologie en l'affinant sur des systèmes prégnants ou spécifiques à la région. Des ramifications supplémentaires ont ainsi été créées, en particulier en orientation bovins viande et polyculture-élevage.

11 452 exploitations parmi les 14 640 recensées en 2010 ont été classées selon cette typolo-

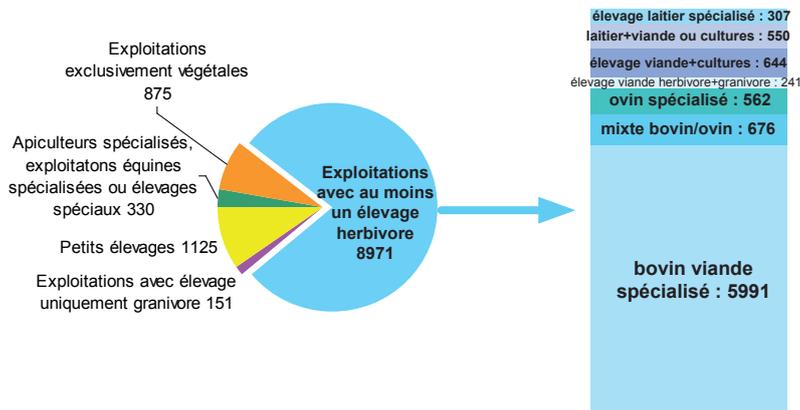
gie. Il s'agit des 7 930 exploitations considérées comme moyennes et grandes en fonction de leur dimension économique, et de 3 522 petites exploitations occupant au moins un emploi à mi-temps sur l'année. Le choix a été fait de prendre en compte ces exploitations malgré leur faible taille économique, en raison de l'impact qu'elles peuvent avoir sur certaines filières ou certains territoires.

Un arbre pour classer les exploitations

La typologie a été construite à dire d'experts, en fonction des logiques de fonctionnement des systèmes d'exploitation. Ces dernières sont, selon un des principes retenus, significativement impactées par la présence d'un atelier animal. Ainsi sont distinguées dès

Une très faible proportion d'exploitations sans production animale

Première ventilation des exploitations agricoles limousines
(correspond à un mix de différents niveaux de la typologie)



Source : Agreste - Recensement agricole - champ Inosys - version 08/11/12 de la typologie régionale

le premier niveau de l'arbre, les «**exploitations d'élevage**», ayant des effectifs significatifs d'animaux. 9 452 sur 11 452 (83%) sont dans ce cas.

Les exploitations ne remplissant pas ces critères peuvent néanmoins rentrer dans la catégorie supplémentaires des «petits élevages», si au moins les deux-tiers de leur production brute standard est liée à des animaux. 1 125 petites exploitations rentrent dans cette catégorie en Limousin.

Orientations végétales : 8% des exploitations

875 exploitations sont considérées comme exclusivement végétales. 329 d'entre elles produisent des céréales ou/et des oléagineux-protéagineux, mais ont également au moins 20% de leur SAU en herbe. Ce sont souvent de petites exploitations. Les céréaliers «purs» sont peu nombreux (0,5% du nombre total d'exploitations étudiées). On comptabilise 212 exploitations arboricoles spécialisées, orientées principalement dans les pommes et moins souvent dans les fruits à coque. Parmi les 108 horticulteurs-pépiniéristes, les deux-tiers sont exclusivement à vocation horticole. 53 maraîchers spécialisés sont dénombrés. Dans le cadre d'une approche filière, il faudra raccrocher à ceux-ci les exploitations d'élevage qui ont également un atelier maraîcher, et qui sont comptabilisées dans les structures de polyculture-élevage.

Des systèmes granivores spécialisés peu présents

Seulement 151 exploitations sont spécialisées en élevage granivore, et n'ont donc pratiquement pas d'herbivores (moins de 5 vaches laitières, 10 vaches allaitantes, 50 brebis...). Un tiers d'entre elles ont également des productions végétales. Les élevages spécialisés en volaille sont plus nombreux que ceux spécialisés en porcs. Les ateliers de granivores venant le plus souvent en complément d'élevage bovin ou ovin, il convient d'ajouter dans une optique filière granivore les 292 exploitations mixtes associant l'élevage de ruminants (et éventuellement des productions végétales) à celui de porcs ou volailles. Dans ces exploitations, les élevages porcins sont cette fois plus nombreux que

Critères pour être une «exploitation d'élevage» :

Avoir au moins : 5 vaches laitières, ou 10 vaches allaitantes, ou 10 bovins de plus d'un an, ou 10 chèvres laitières en transformation, ou 50 chèvres laitières en livraison laiterie, ou 25 brebis laitières, ou 50 brebis allaitantes, ou 10 truies, ou 50 places d'engraissement (porc + post sevrage), ou 50 lapines, ou un nombre significatif de volailles (seuil différencié selon les espèces).

ceux de volailles.

Le lait, un critère discriminant majeur

Au sein de la grande famille des exploitations ayant au moins un élevage herbivore, 10% soit 857 exploitations ont un élevage laitier. La production de lait est considérée comme un élément déterminant pour le fonctionnement des exploitations. Ainsi entrent dans la catégorie des élevages laitiers toutes les exploitations comptabilisant au moins 5 vaches laitières, 25 brebis laitières ou 10 chèvres si leur lait est transformé à la ferme (25 s'il est livré à une laiterie), même si leurs effectifs allaitants sont très dominants. Une telle approche conduit donc à de nombreuses ramifications issues de la prise en compte des combinaisons d'ateliers possibles : lait-cultures, lait-viande, lait-granivores. Sur les 857, seulement 307 exploitations sont considérées comme spécialisées en lait. 80% sont des exploitations bovines, les élevages caprins arrivant loin derrière.

90% des exploitations ayant des herbivores n'ont pas d'atelier lait. Elles peuvent néanmoins ne pas être spécialisées dans la production de viande bovine ou ovine, et avoir également un atelier granivore (241 exploitations) ou des productions végétales significatives : 644 exploitations ont au moins un tiers de leur SAU produisant autre chose que des fourrages, ou au moins 40 ha de grandes cultures...

Les élevages allaitants dominant

Les exploitations spécialisées en élevage d'herbivores pour la viande sont cependant très majoritaires. Elles sont scindées dans un premier temps en 5 991 élevages spécialisés en bovin viande, 562 en ovin viande, et 676

mixtes bovin/ovin.

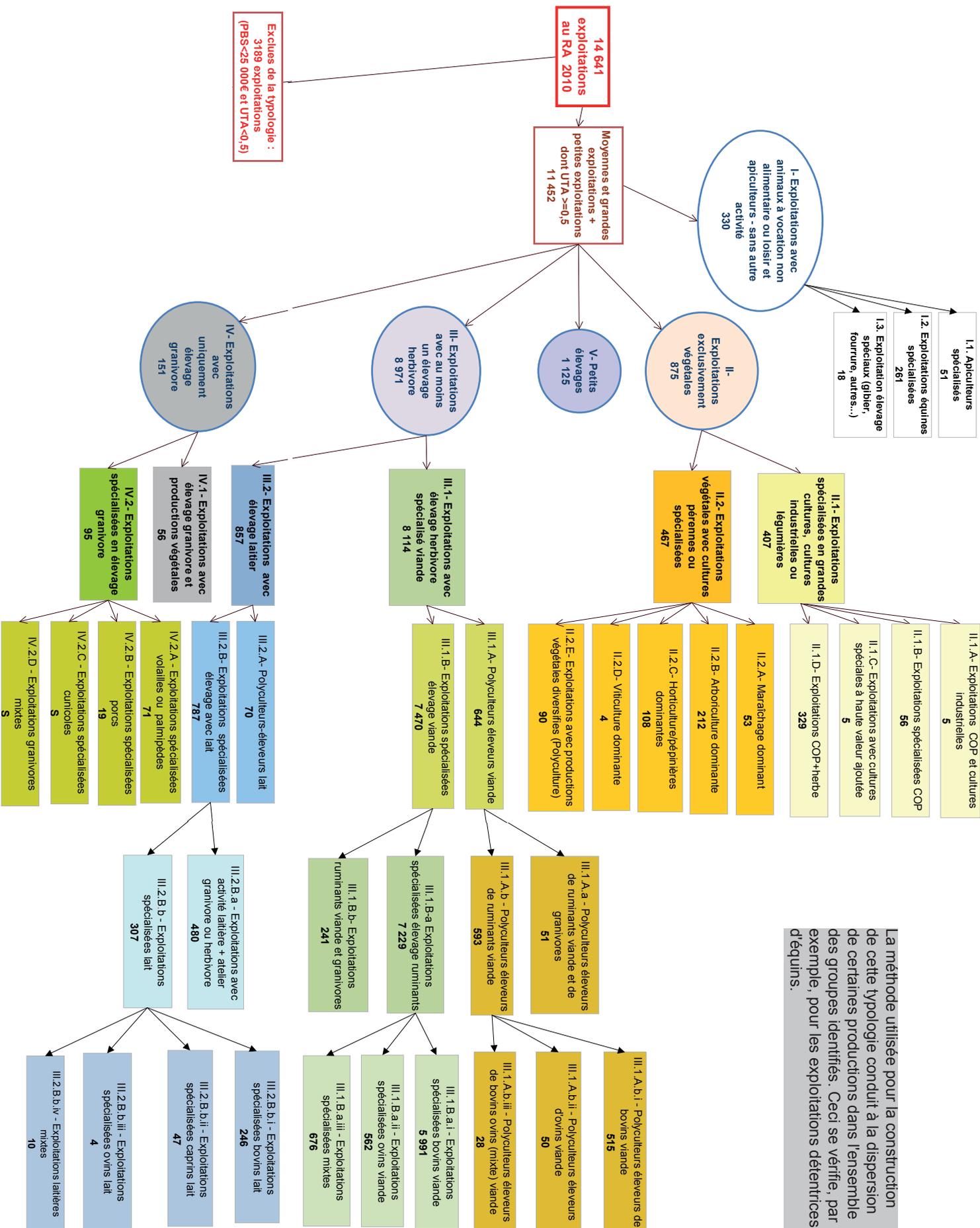
L'intégration de statistiques sur les mouvements de bovins (naissances, sorties «boucherie» ou «élevage», entrées... par types d'animaux) issues de la BDNI (base de données nationale d'identification) permet d'éclater les 5 991 élevages spécialisés en bovins viande par systèmes d'élevage (cf page 4).

60% d'entre eux soit 3 617 sont considérés comme naisseurs : leurs animaux partent principalement en ateliers d'engraissement. Une majorité produisent essentiellement des brouards (2 434 exploitations). 1 048 élevages sont plus spécialisés dans la production de brouards repoussés. 135 exploitations sont concernées en premier lieu par la production de mâles de plus de 14 mois sortant de l'exploitation avec une destination «élevage», relative, a priori, à la commercialisation de mâles reproducteurs.

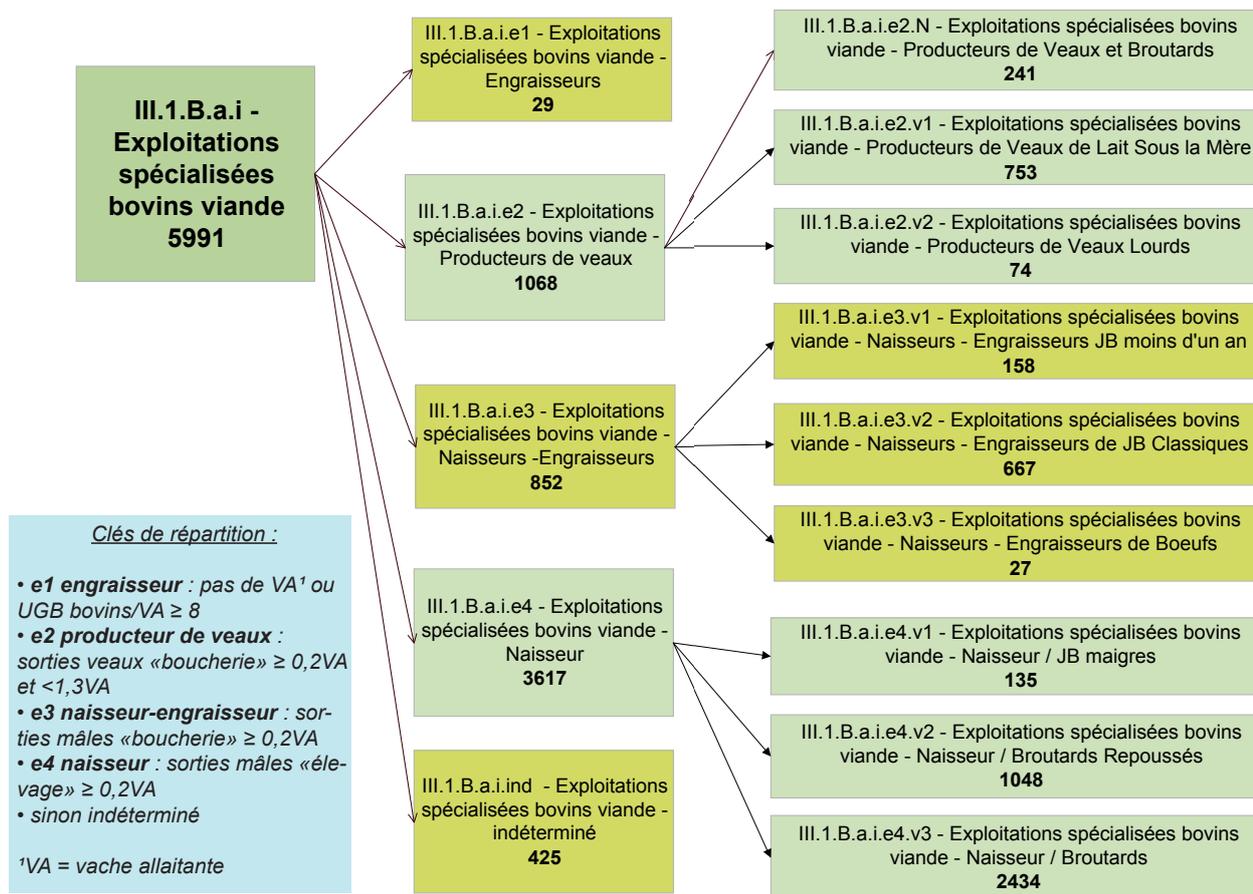
Après les naisseurs, la deuxième famille d'exploitations de bovins viande sont les producteurs de veaux (1 068 exploitations). 71% sont spécialisés en veaux sous la mère. 23% produisent à la fois des veaux sous la mère et des brouards. Les producteurs de veaux lourds sont peu nombreux.

852 exploitations en bovins viande rentrent dans la catégorie des naisseurs-engraisseurs : leurs animaux partent principalement en abattoir, âgés de plus de 11 mois. La production classique de jeunes bovins de boucherie (entre 15 et 24 mois) est le système prédominant (majoritaire dans 667 exploitations). La deuxième production la plus rencontrée chez les naisseurs-engraisseurs est celle de bovins de boucherie de 11 à 14 mois communément appelés «veaux de Saint-Étienne». Cette production est la plus importante dans 158 exploitations.

La poursuite des travaux sur la typologie se traduira par la rédaction de fiches détaillées pour chacun des groupes identifiés, ainsi que la réalisation de regroupements pour une analyse par filière de production.



58% des exploitations spécialisées en bovin viande produisent principalement des broutards ou des broutards repoussés



Source : Agreste - Recensement agricole et BDNI - champ Inosys - version 08/11/12 de la typologie régionale

Une typologie qui s'inscrit dans un cadre plus global : le projet Inosys

Le projet Inosys a pour objectif de fédérer les observatoires des systèmes d'exploitations agricole dans chaque région. La finalité majeure reste la production d'un outil tant pour le conseil, à destination des agriculteurs et des acteurs du monde agricole, que pour la production d'études qui accompagnent les décisions stratégiques de l'État, des élus et partenaires institutionnels.

Il se décline en trois composantes pour trois missions principales :

- une typologie des grands systèmes d'exploitation en cohérence avec le recensement agricole pour connaître la diversité des agricultures dans les territoires,
- des repères technico-économiques sur les principaux systèmes pour valoriser les bases de données disponibles sur le terrain et situer les perspectives d'évolution,

- des références systèmes appuyées sur des cas réels en fonction des besoins locaux pour évaluer le fonctionnement des systèmes principaux ou porteurs d'avenir, selon les trois dimensions de la durabilité.

Dans le cadre de la mise en œuvre du dispositif Inosys, la réalisation de la « typologie des systèmes d'exploitation agricole » constitue la première étape.

Cette typologie permettra d'obtenir une représentation de la diversité des systèmes d'exploitation sur leur territoire, de déterminer leurs principales caractéristiques et d'appréhender le poids économique ou numéraire de chacun d'entre eux.

Trois objectifs ont été fixés :

- réaliser dans chaque région une typologie des systèmes d'exploita-

tion agricole à partir de l'expertise des agents sur le terrain et quantifiée à l'aide des données du recensement agricole ;

- faciliter la réalisation de typologies régionales en bâtissant un cadre national. Ce dernier doit favoriser une cohérence des approches entre tous les partenaires (instituts techniques, chambres d'agriculture, services d'information statistique et économique des DRAAF) et permettre une mutualisation des expériences existantes ;

- permettre une agrégation des typologies au niveau national afin de posséder une grille de lecture partagée de la diversité des systèmes entre régions et une cartographie des systèmes d'exploitation sur l'ensemble du territoire.



Direction régionale de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt du Limousin
Service régional de l'information statistique, économique et territoriale
Le Pastel - 22, rue des Pénitents Blancs - 87039 LIMOGES Cedex
Tél. : 05 55 12 92 30
courriel : srise.draaf-limousin@agriculture.gouv.fr
site internet : www.draaf.limousin.agriculture.gouv.fr

Directrice : Anne-Marie Boulengier
Directeur de la publication : Christophe Leyssenne
Rédactrice en chef : Catherine Lavaud
Rédacteurs : Bertrand Dumas, Guillaume Mathieu (Chambres d'Agriculture), Catherine Lavaud
Impression : SSP Toulouse
Dépôt légal : à parution
ISSN : 1622-066



Prix : 2,50 €
©AGRESTE 2012